



CROIX BLANCHE 78

Association des secouristes français CROIX BLANCHE 78

DOSSIER D'INSCRIPTION – FORMATION BNSSA

BNSSA Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique



Pour tout renseignement :

CENTRE DE FORMATION CROIX BLANCHE 78

Groupe scolaire de la HAISE – 3 rue Mansart (entrée rue Marie Hillion)

Tél : 01 30 55 02 02- Mail : croixblanche78@gmail.com - www.croixblanche78.org



VOTRE CENTRE DE FORMATION

L'Association des Secouristes Français CROIX BLANCHE 78 a été créée en mai en 1997, elle développe le secourisme, sa pratique et son enseignement dans le cadre de la législation en vigueur.

Cette association appartient à la **Fédération des Secouristes Français Croix Blanche**.

3 domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

SOUS L'AGREMENT DE LA SECURITE CIVILE

- Aux gestes de **Premiers Secours** pour la population **PSC 1**
- Aux métiers de la Sécurité Civile (Equipiers Secouristes) – **PSE 1 et PSE 2**
- Aux sauvetages Aquatiques - **BNSSA**
- Des enfants **IGPS**
- Gestes qui sauvent....

FORMATIONS AU SECOURISME Et à la prévention / sécurité

- Dans le Monde du travail :
 - **SST**
 - **Gestes et postures**
 - **Incendie / EPI**
 - **Evacuations**
 - **Formations sur mesure**

SECOURISME OPERATIONNEL ET POSTE DE SECOURS

- Mise en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'événements (concert, compétitions, foire ...)
- Equipe de professionnels diplômés d'état et Expérimentés



VOTRE FORMATION AU SEIN DE LA CROIX BLANCHE

Une équipe de professionnels à votre service



„SERVIR“

La Croix Blanche cumule à travers son équipe une expérience professionnelle du secourisme et du sauvetage. Toujours à la **pointe des technologies nouvelles en matière de sauvetage**, notre équipe œuvre dans un **souci permanent de la qualité** au regard de nos différentes formations.

Connaître toutes nos formations
www.croixblanche78.org

Pourquoi se former à la Croix Blanche ?

La disponibilité, le professionnalisme et la proximité de nos intervenants vous garantiront une formation de qualité, le tout dans une ambiance conviviale.

Quel suivi après la formation ?

- Toujours **en veille par rapport à la réglementation en vigueur**, nous vous communiquons régulièrement les nouvelles lois et réglementations concernant votre formation.
- Vous recevrez également automatiquement un mail concernant le **recyclage de votre formation**.



PROGRAMME DE LA FORMATION BNSSA

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) est le diplôme du nageur sauveteur. Le B.N.S.S.A. permet de **surveiller** des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) dans la surveillance des piscines publiques.

Le sauveteur côtier travaille dans les postes de secours sur les plages, les lacs, les piscines de camping... Celui-ci a pour mission la surveillance d'une baignade.

- Prévenir les usagers des dangers du lieu de baignade
- surveillance des zones de baignade aménagées et réglementées par les communes le long de leurs plages
- secours aux baigneurs en danger
- assistent les utilisateurs d'engins de plage en difficulté (planches à voile, engins pneumatiques, Kitesurf, petits voiliers ...)
- administrent les premiers soins aux personnes victimes d'accident et préviennent les organismes de secours (SAMU, Pompiers)

Pré-requis : 17 ans avéré le jour de l'examen et PSE 1 minimum (ou PSE 2 fortement conseillé pour le sauveteur cotier)

Durée de validité du diplôme : 5 ans. Un recyclage doit être suivi par son titulaire tous **les 5 ans** pour maintenir la validité du diplôme. La partie secourisme (PSE1) est soumise à **formation continue annuelle** (6h minimum).

- **Epreuve de natation** :

Entraînement dispensé par nos maîtres nageurs (BEESAN). Examen organisé généralement à la fin de la formation.

Responsable : Olivier STERLE (aidé de BNSSA professionnels)

Périodes et Lieux d'entraînements :

- Stage bloqué en journées pour bons nageurs sur les vacances de la Toussaint sur POISSY
- Stage bloqué en journées pour bons nageurs sur les vacances de Noël sur Plaisir ou Clayes sous Bois
- Stage bloqué en soirée semaine et journée WE, pour bons nageurs, sur les vacances de Pâques sur Plaisir, St Cyr l'Ecole

- **Règlementation BNSSA** :

Responsable : Marc BACHELET

Règlementation, lieu de formation : sur sites des piscines de Poissy ou Clayes sous Bois, ou au centre de formation CROIX BLANCHE de Plaisir

La session de formation / examen, est la même pour les BNSSA initial que pour les recyclages BNSSA. Les recyclages BNSSA sont exemptés de certains cours et épreuves d'examen, et se voient préparer un programme personnalisé et spécifique par l'équipe pédagogique.

Inscriptions et renseignement : Secrétariat (01 30 55 02 02) // inscription individuelle et paiement en ligne sur notre site « croixblanche78.org », onglet « BNSSA ».

PSE 1 :

Responsable Inscription: Secrétariat (01 30 55 02 02) // inscription individuelle paiement en ligne sur notre site.

Lieu de formation : Plaisir ou Clayes sous Bois

Dates : généralement sur les sessions bloquées de BNSSA à la Toussaint et à Noël. Et dans les WE qui précèdent Pâques

Test de présélection

Afin de sélectionner uniquement les personnes ayant un niveau suffisant pour suivre l'intégralité de la formation, nous demandons **à chaque candidat à la formation initiale BNSSA** d'effectuer un test de natation supervisé et renseigné par un maître nageur de votre choix, qui remplira alors l'attestation (cf page 11).



PRESENTATION DE L'EXAMEN BNSSA

L'examen pour l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) se déroule généralement sur une demie journée. Il comprend une série d'épreuves dans l'eau et hors de l'eau.

➤ **Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m**

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus



➤ **Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres**

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 25 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus

➤ **Porter secours à une personne en milieu aquatique :**

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- La victime saisit le sauveteur de face ; après être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Aucun matériel n'est autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

➤ **Epreuve théorique – Sous forme de QCM de 40 items en moins de 45 minutes**

Sur les domaines suivants :

- Secourisme
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Signalisation des aires et matérialisation des lieux de baignade,
- Balisage
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- Organisation des secours
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- Mise en œuvre des moyens d'alerte
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques
- Observation du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours.
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident.
- Mesures conservatoires.
- Premiers soins d'urgence
- Alerte des secours publics

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.



CONTENU DE LA FORMATION PSE 1 ET PSE 2

Le PSE 1 étant un pré-requis pour la formation au BNSSA, vous trouverez ci-après le contenu de la formation PSE 1 pour les personnes qui ne seraient pas encore titulaires de ce diplôme ainsi que le contenu de la formation PSE 2 pour une formation complémentaire.

FORMATION PSE 1 - PRE-REQUIS AU BNSSA

Pour être **secouriste**, il est nécessaire d'être titulaire de l'unité d'enseignement «**Premiers Secours en équipe de niveau 1**».

Cette personne constitue le premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

Pour ce faire, il va intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent pour l'intégrité de la victime, et, si nécessaire, en attendant l'arrivée d'une équipe de secours à personnes.

PROGRAMME

Partie 1 - Le secouriste

Partie 2 - La chaîne des secours

Partie 3 - La sécurité

Partie 4 - L'alerte

Partie 5 - L'obstruction brutale des voies aériennes

Partie 6 - Les hémorragies externes

Partie 7 - L'inconscience

Partie 8 - L'arrêt cardiaque

Partie 9 - La défibrillation automatisée externe

Partie 10 - Les détresses vitales

Partie 11 - Les malaises et la maladie

Partie 12 - Les accidents de la peau

Partie 13 - Les traumatismes des os et des articulations

Partie 14 - La noyade

Partie 15 - La surveillance et l'aide au déplacement

FORMATION PSE 2 - FORMATION (FACULTATIVE) COMPLÉMENTAIRE AU BNSSA

L'**équipier secouriste** doit être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans technique et humain, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure. A ce titre, il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et, le cas échéant à s'intégrer à leur action.

PROGRAMME

Partie 1 - L'équipier secouriste

Partie 2 - Hygiène et asepsie

Partie 3 - Les bilans

Partie 4 - Les atteintes liées aux circonstances

Partie 5 - Les affections spécifiques

Partie 6 - Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels

Partie 7 - Les pansements et les bandages

Partie 8 - Les immobilisations

Partie 9 - Les relevages

Partie 10 - Les brancardages et le transport

Partie 11 - Les situations avec de multiples victimes



CALENDRIER DES FORMATIONS

| Formation | Dates | Remarque |
|----------------|--|--|
| PSE 1 | Prochaines sessions : <ul style="list-style-type: none">Du 04 au 07 avril 2020 | Pré-requis au BNSSA 18 places par session |
| De Pâques 2020 | <ul style="list-style-type: none">Du 08 au 17 avril 2020 | Piscine de commune Saint Cyr l'Ecole |
| EXAMEN BNSSA | <ul style="list-style-type: none">EXAMEN le samedi 18 avril 2020De 9h00 à 10 h 00 et de 12h00 à 14h00 | L'équipe pédagogique CROIX BLANCHE 78 communique le procès verbal de l'examen en Préfecture. |
| PSE 2 | Prochaines sessions : <ul style="list-style-type: none">En fonction des demandes | Formation complémentaire facultative |



TARIFS DE LA FORMATION


| Formation | Tarif |
|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> PSE 1 | 400.00 Euros |
| <input type="checkbox"/> BNSSA (préparation + examen) | 350.00 Euros |
| <input type="checkbox"/> recyclage « BNSSA » | 200.00 Euros |
| <input type="checkbox"/> Formation continue « PSE1 » | 100.00 Euros |
| <input type="checkbox"/> Passage de l'examen seul | 80,00 Euros |

* **Cocher la formule choisie.**

Conditions de règlement : - PAR VIREMENT

Relevé d'identité bancaire

Cadre réservé au destinataire

 Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations et vous évite des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Domiciliation

| | | | |
|-------------|--------------|------------------|---------|
| Code Banque | Code Guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
| 18206 | 00392 | 65031618457 | 13 |

International Banking Account Number (IBAN)

IBAN **FR76 1820 6003 9265 0316 1845 713**

Bank Identification Code (BIC)

AGRIFRPP882

Nom et Adresse du Titulaire

**ASSOC. SECOURISTES FRANCAIS
CROIX BLANCHE 78
3 RUE MANSART
78370 PLAISIR**

- PAR CARTE BANCAIRE en vous inscrivant sur notre site nous acceptons un étalement du paiement de votre formation en 3 fois maximum, (au-delà c'est la réglementation des crédits). pour cela, il vous suffit de vous inscrire sur notre site « croixblanche78.org » à l'onglet de la formation concernée, puis onglet de « E-cotiz »
- En espèces, (faites l'appoint en venant sur rendez vous), dans nos locaux CROIX BLANCHE 78, groupe scolaire de la Haise, entrée rue Marie HILLION – 78 370 PLAISIR (téléphone : 01 30 55 02 02)
- Nota : Nous n'acceptons plus les règlements par chèque de particuliers.



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Comment s'inscrire ?

Les étapes de votre inscription à la formation BNSSA :

- Retrait du dossier d'inscription sur notre site
- Test d'aptitude avec le MNS de votre choix, précisant que vos temps de nage sont suffisants pour aborder la formation BNSSA (sur des stages courts, nous ne travaillerons que les épreuves spécifiques, pas votre vitesse de nage)
- **Dépôt du dossier d'inscription avec les pièces demandées à la CROIX BLANCHE 78** (voir adresse ci-après) :
 - La fiche d'inscription complétée (p 9)
 - La photocopie Recto/verso (lisible) d'une pièce d'identité (Pour les mineurs pièce d'identité du représentant légal)
 - La Photocopie du PSE1 (Premiers secours en Equipe de niveau1) ou d'un diplôme équivalent
 - L'attestation de formation continue PSE1 en cours de validité à la date de l'examen
 - L'original du certificat médical (de moins de trois mois à la date de l'examen) attestant l'acuité visuelle et auditive, l'aptitude à la natation. (Modèle officiel p 10), doit contenir le nom, prénom du médecin, son tampon et la date lisible
 - La charte de conduite signée (p 12)
 - Pour les mineurs émancipés fournir une preuve d'émancipation (par exemple décision de justice)
 - Pour les candidatures isolées, fournir une attestation de formation délivrée depuis moins d'1 an par un organisme de formation agréé de sécurité civil
 - Une grande enveloppe (format 229 X 324) libellée à votre adresse, préparée et timbrée pour un envoi RECOMMANDE AVEC A.R. pour 100 grammes
 - Pour les formations initiales au BNSSA, l'attestation d'aptitude d'un BEESAN spécifiant que vous avez le niveau requis en vitesse de natation pour aborder une formation courte et spécifique au BNSSA

Adresser le DOSSIER COMPLET par courrier postal + copie mail (par sécurité) à :
CROIX BLANCHE 78 – groupe scolaire de la Haise – 3 rue Mansart – 78370 PLAISIR
croixblanche78@gmail.com

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Toute inscription est définitive.

Toute désinscription ou désistement ou demande de report effectués moins de 8 jours francs avant la date de formation ou absence le jour de la formation, ne donneront droit à aucun remboursement de la part de **CROIX BLANCHE 78**.

Informations complémentaires

Nous vous informons que les éléments suivants sont à la charge du candidat : visites médicales, documentations, équipements personnels, palmes, masque, tuba, slip de bain et bonnet de bain obligatoire, etc...

Pour se rendre à LA CROIX BLANCHE 78, la gare SNCF est « PLAISIR GRIGNON » (départ de Paris Montparnasse)



Secouristes Français

Croix Blanche

"SERVIR"

Service : Formations

Association CROIX BLANCHE 78

Association régie par la loi 1901

Groupe scolaire de LA HAISE, 3 rue Mansart, 78370 PLAISIR

Tél : 01 30 55 02 02. Email : croixblanche78@gmail.com

Site : croixblanche78.org N° SIRET : 452 339 559 00026 Code A.P.E.8559A

BNSSA

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

INSCRIPTION à :

- Formation + examen BNSSA initial **350 €** formation + examen BNSSA recyclage **200 €**
 Seulement à l'Examen BNSSA initial **80 €** seulement à l'examen BNSSA Recyclage **80 €**

FORMATION : Duau Lieu

Examens BNSSA : date

Important : écrire de façon lisible en majuscule. Merci

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM : SEXE :

NE(e) LE : A : N° Département :

ADRESSE :
.....

ADRESSE E-MAIL

TELEPHONE DOMICILE : PORTABLE :

PROFESSION :

DATE OBTENTION PSE1 : N° ORGANISME

Autorisation Parentale obligatoire pour les Mineurs

Je soussigné(e)

Représentant légal de

Autorise ce(tte) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de BNSSA relative à cette fiche d'inscription et organisée par l'association **CROIX BLANCHE 78**, qui se déroulera à

Fait à le :

SIGNATURE*

Pièces à joindre impérativement au dossier : voir la liste page précédente

J'atteste par ailleurs, avoir pris connaissance et accepter :

- Le règlement intérieur
- Les conditions générales de ventes
- Les informations, recommandations et de la charte de bonne conduite

Fait à le :SIGNATURE* (obligatoire) :

*La signature vaut prise de connaissance et acceptation du règlement intérieur, et de la charte de bonne conduite.

CERTIFICAT MÉDICAL

Exigé pour toute candidature au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (et Recyclage)

BNSSA

Je soussigné,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour,

Mr Mme Melle :

Et n'avoir constaté aucune contre indication apparente à la pratique de la **natation**, du **sauvetage** et de la **surveillance** des usagers des lieux de bains.

Ce sujet présente en particulier une **aptitude normale à l'effort**, une **acuité auditive** lui permettant une voix normale à cinq mètres et une **acuité visuelle** conforme aux exigences ci-dessous.

Fait à :

Le :

Cachet et Signature

Ce document peut être complété par tout médecin généraliste

Ce certificat doit être établi moins de TROIS mois avant la date de l'examen

ACUITE VISUELLE

Sans correction

4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément soit au moins **3/10** + **1/10** ou **2/10** + **2/10**.

Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil quelque soit la valeur de l'autre œil corrigé (**supérieur à 1/10**)

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à **8/10**.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de **10/10** pour l'autre œil corrigé.



ATTESTATION D'APTITUDE ET NIVEAU DE NATATION

Je soussigné Maitre nageur / BEESAN

N° de carte professionnelle :

Atteste que M.....

Candidat(e) à une formation BNSSA organisée par la CROIX BLANCHE 78, a d'ores et déjà un niveau de natation et une vitesse de nage suffisants permettant d'aborder sereinement les temps demandés à l'examen BNSSA, et de suivre une formation courte (1 semaine) au BNSSA préparant uniquement les candidats aux épreuves spécifiques. (apnées, dégagement d'urgence, règlementation, mannequin aquatique, secours nautique).

Fait à..... Le...../...../..... signature :

Pour information : extrait des épreuves

➤ **Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres**

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 25 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus

➤ **Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m**

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

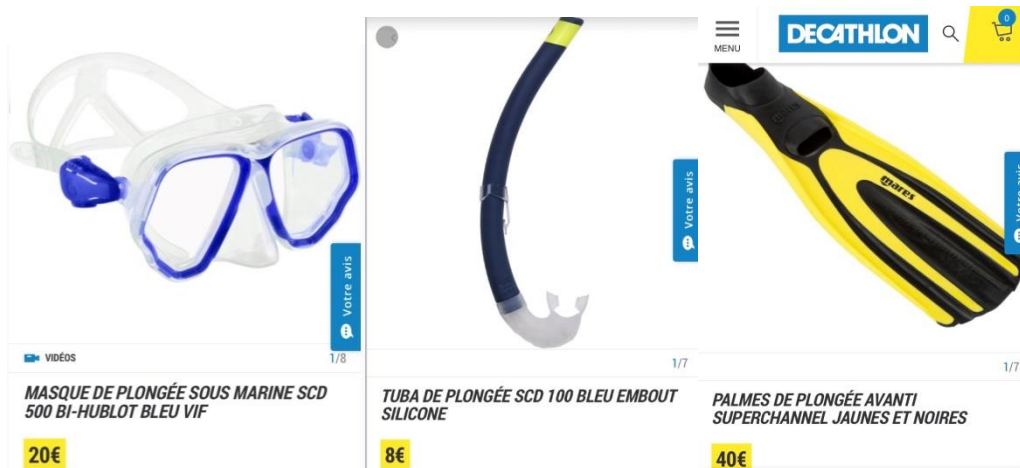
Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus



INFOS IMPORTANTES ET CHARTE DE BONNE CONDUITE A L'INTENTION DES STAGIAIRES BNSSA

Suite à différents incidents dus à l'inattention et/ou à certains comportements inadaptés, il convient de rappeler ici des informations permettant à tous de suivre la formation BNSSA avec le maximum de chances de réussite.

- 1) **OBLIGATOIRE : Le matériel individuel de chaque candidat** : maillot de bain, bonnet de bain, palmes, masque, tuba, bouteille d'eau. Le matériel que **nous préconisons très fortement** est ci-dessous :



- 2) **Sur l'épreuve 100 m (sous peine d'élimination)**

- On ne pousse pas du rebord avec les pieds – pas de lunettes, ni de pince nez - on n'essaye pas de « jouer » avec les limites des 15 m d'apnée. Garder une marge est nécessaire. – la bouche du mannequin ne doit pas être immergée plus de 3 secondes sur 25 m

- 3) **Sur l'épreuve du 250 m PMT (sous peine d'élimination)**

- Pas de culbute en bout de bassin, CAR IL NE FAUT PAS POUSSER DU BORD AVEC LES PIEDS- **on garde obligatoirement tout son matériel (au cou ou dans la main) sur les 250 m**

- 4) **Epreuve de sauvetage** : - prendre la conscience dès que la victime a la tête hors d'eau au moment du remorquage, ce qui fait gagner du temps pour les gestes appropriés au secours de la victime.- **on doit entendre clairement le sauveteur crier "à l'aide"** ou siffler pour l'évacuation du bassin - on doit visiblement observer que le sauveteur **garde en permanence le visuel sur la victime**, (même en sautant dans l'eau), que le sauveteur **rassure clairement et fort** la victime durant le tractage, et que **la sortie d'eau doit être rapide**. Pour le secourisme, **15 pour l'O2, c'est un débit litre/minute** et non pas des milliampères ou des bars ! comme on l'a entendu !!

- 5) **Pour la réglementation** : un manuel est distribué à chaque stagiaire. Y apposer votre nom.

- 6) **Chartre de comportement** : BNSSA est une qualification professionnelle, qui débouche sur un métier de sécurité, de secours mais surtout de relations humaines. Votre comportement à cette formation est observé et démontre vos qualités à des employeurs potentiels. Notre avis est souvent sollicité. Aussi, coopérez, et en toutes circonstances, (réussite ou échec), les formateurs, le jury et l'environnement ont droit au respect de votre part.

En conséquence, est inacceptable, tout débordement de comportement (jet de matériel, insultes, désobéissances). Ce n'est pas compatible avec la fonction de BNSSA. Ce type d'incident lors de la formation peut donner lieu à une exclusion définitive, sans remboursement. Lors de l'examen, ce débordement implique une exclusion avec note officielle d'incident en préfecture et au ministère de l'intérieur.

Le stagiaire ou son représentant légal : nom prénom, lu et approuvé, signature (ci-dessous)